

N/REF : 7/10/2025 16H16 C:000003 I:02648
V/REF : AC/C29769
V/Email reçu le Mardi 07/10/2025 a 16H16

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. EQR
IMMEUBLE : EQUATORIA -EQR
2, AV. JACQUELINE DE ROMILLY
.
35000 RENNES

Rennes, le 17 Octobre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005
LOCALISATION : ALLEE 2 ROMILLY - NDONDA KUZOLA CEDRICK 06 15 50 46 71
LOGEMENT N° 115649, PORTE N°B43, 4° ÉTAGE
MOTIF : REFECTION TUYAU D'ÉVACUATION CUISINE

Donneur d'ordre : M. E ROCHE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 13/10
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DE L'ÉVACUATION CUISINE
CONSTAT : FUITE SUR ÉVACUATION PVC D40
COUPURE D'EAU
MODIFICATION ÉVACUATION
REMISE EN EAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 13/10/25 a 11H17 M. E ROCHE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL095-Rempl.siphon baign./lavabo/évier	1	60,00	60,00
1,00	PBL107-FP.1 Evacuation	1	90,00	90,00
TOTAL H.T.				150,00
T.V.A. a 10,00%				15,00
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>165,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.